



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 4 juillet, Nîmes célébrait les 40 ans de son Site Patrimonial Remarquable SPR : une transformation exemplaire du centre historique

Il y a 40 ans, le 15 mars 1985, la Ville de Nîmes instaurait officiellement son Secteur sauvegardé, devenu en 2016 Site Patrimonial Remarquable (SPR). Ce dispositif, né de la volonté politique forte du maire Jean Bousquet et de son adjoint à l'urbanisme Jean-Paul Fournier, a marqué le point de départ d'une véritable métamorphose du centre historique nîmois.

« Depuis 40 ans, Nîmes mène une politique volontariste pour préserver l'âme de son centre historique tout en l'adaptant aux besoins de la ville d'aujourd'hui, le Site Patrimonial Remarquable est un formidable levier d'attractivité, de rayonnement et de fierté pour les Nîmois » déclare Jean-Paul Fournier, Maire de Nîmes, qui a toujours porté ce projet avec passion et souhaité, dès son premier mandat, y consacrer une délégation.

Héritier de la loi Malraux de 1962, qui introduisait pour la première fois la notion de protection d'ensembles urbains, le Secteur sauvegardé de Nîmes a permis de préserver et valoriser un patrimoine exceptionnel, tout en accompagnant le renouveau urbain. Il englobe alors en grande partie le périmètre de la ville médiévale, ceinturée aujourd'hui par les grands boulevards à l'emplacement des anciens remparts.

Dès sa création, de nombreuses opérations majeures ont été engagées : restauration d'édifices emblématiques (Hôtel de Ville, École des Beaux-Arts, musée du Vieux Nîmes), aménagement de places (Marché, Assas, Horloge, etc.), création de la Coupole des Halles et de son parking, piétonnisation de nombreuses rues, sans oublier la construction de la médiathèque Carré d'art et la mise en valeur des abords de la Maison Carrée.

A partir de 2001, la Ville a poursuivi ses actions de transformation urbaine en articulant patrimoine ancien et création contemporaine. Des projets structurants comme le parvis de Arènes, l'Esplanade, l'avenue Feuchères, les allées Jean-Jaurès, des places (Chapitre, calade, Horloge, Questel, Square Antonin), les boulevards de l'écusson ou encore le Musée de la Romanité, inauguré en 2018, témoignent de cette dynamique continue.

La Ville de Nîmes, consciente des travaux, dépenses et contraintes que les prescriptions patrimoniales engendrent a instauré, dès la création du SPR, une subvention municipale apportant également une aide à la réfection des devantures commerciales ainsi qu'un accompagnement complet des porteurs de projet via le pôle SPR au sein de la direction de l'urbanisme. En 2025, le montant des subventions octroyées atteignait 160 000€ par an.

En 2023, à la suite de l'inscription de la Maison Carrée au Patrimoine mondial de l'Unesco, le périmètre du SPR a été élargi de 41 à 109 hectares. Cette extension vise à intégrer les secteurs périphériques de l'Écusson et à garantir une meilleure cohérence avec les nouveaux enjeux urbains et patrimoniaux, avec un effort particulier porté sur le quartier Porte de France autour du Musée de la Romanité et du Centre de congrès h2.

La Ville travaille désormais à l'actualisation de son Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV), outil réglementaire qui fixe les règles d'urbanisme dans le périmètre du SPR. Cette révision intégrera des objectifs élargis : préservation du patrimoine, mais aussi transition écologique, architecture contemporaine, dynamisme économique, qualité des espaces publics et cadre de vie.

« Il s'agit aujourd'hui de construire un outil de gestion plus moderne, qui réponde aux défis d'une ville patrimoniale vivante et innovante », souligne Géraldine Rey-Deschamps, conseillère déléguée au Site Patrimonial Remarquable.

Quarante ans après la création de son Secteur sauvegardé, Nîmes continue d'associer exigence patrimoniale et ambition urbaine pour faire de son centre ancien un moteur de son attractivité et de son rayonnement.

Les gagnants du prix VDN 2025

A l'occasion de ce 40ème anniversaire, la Ville de Nîmes a remis des prix pour les plus belles rénovations de façades. Deux gagnants exæquo par catégorie ont été récompensés :

Prix de la rénovation de façades

- 18 avenue Feuchères

2 copropriétaires : M. Claude DIEUDONNE – 297 rue de la Mogère – 34000 Montpellier
M. RICARD – 59 rue de Ferran – 34090 Montpellier

Entreprise : ADEQUATE M. BENEZECH – 222 rue Etienne Renoir – 30900 Nîmes

- 5 rue Sainte Eugénie

M. Luc TAUPIN – 5 rue Saint Eugénie

Entreprise : ADEQUATE M. BENEZECH – 222 rue Etienne Renoir – 30900 Nîmes

Prix de la rénovation des devantures commerciales

- 12 place de la Maison Carrée / 2 & 4 boulevard Alphonse Daudet

Pharmacie de la Maison Carrée,

M. Vincent POUDEVIGNE et M. Hugo Beaufils – 2 boulevard Alphonse Daudet – 30000 Nîmes

Entreprises : TO'RENOV – 14 rue du Puech Radier – 34970 Lattes

STAL – relais de la Côte Radieuse – 66140 Canet-en-Roussillon

- 12 rue Général Perrier

Magasin Mademoiselle Jeanne

– 13 rue Général Perrier – 30000 Nîmes

Entreprise : Ateliers Perdreau – 5 rue Mozart – 30000 Nîmes

Retrouvez l'ensemble des informations sur vivrenimes.fr

Contacts Presse

Amélie Bozio

Chargée des relations presse
Ville de Nîmes
04 66 76 51 02 / 06 25 44 49 32
amelie.bozio@ville-nimes.fr

Isabelle Lécaux

Directrice de la communication
Ville de Nîmes
04 66 76 72 56 / 06 60 13 15 48
isabelle.lecaux@ville-nimes.fr